

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

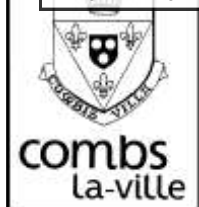
Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 24/03/2022

ID : 077-217701226-20220321-DEL\_21MAR22\_2-DE

**SLOW**

## Commune de COMBS LA VILLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 avril 2022

### Délibération n° 02

**Date de convocation**

11.03.2022

**Date d'affichage**

15.03.2022

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

**Objet : Sollicitation du fonds de concours en fonctionnement**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. J. SAMINGO par Mme J. BREDAS – M. F. BOURDEAU par Mme M. GEORGET – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. LAFONT – M. Y. LERAY par M. LUTTMANN – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE

**Absente :**

Mme A. MEJIAS

Monsieur Eric ALAMAMY a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud du 14 décembre 2021 portant pacte financier et fiscal relatif aux solidarités au sein de GPS,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,

VU l'avis de la commission Administration Générale, finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que Grand Paris Sud a souhaité redéfinir les interventions complémentaires en terme de solidarité,

CONSIDERANT que pour mesurer les disparités de ressources, a été retenu un indicateur reflétant la ressource réellement mobilisable par les commune composé du potentiel fiscal trois taxes, des attributions de compensation, des dotations forfaitaires des communes et des dotations de péréquation nationale,

CONSIDERANT que pour mesurer les disparités de charges, a été retenu un indice synthétique composé de critères relatifs aux logements sociaux, au revenu et à la population scolarisée,

CONSIDERANT que les six premières communes issues de ce classement sont éligibles au versement d'un fonds de concours en fonctionnement qui s'élève, pour la Commune de Combs-la-Ville à 172 419 €

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de solliciter ce fonds de concours

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de solliciter le versement du fonds de concours en fonctionnement de 172 419 € au titre de l'année 2021

<b>Affectation des crédits de fonctionnement</b>	<b>Coût HT du projet</b>	<b>Subventions extérieures</b>	<b>Fonds de concours sollicité</b>	<b>Fonds propres de la ville</b>
Dépenses d'électricité et d'eau sur l'ensemble des bâtiments communaux	447 942,32 €	0 €	172 419 €	275 523,32 € soit 61,5 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2022

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le 24/03/2022
ID : 077-217701226-20220321-DEL_21MAR22_2-DE